



recensement agricole 2010

Premières tendances

L'Eure-et-Loir renforce son potentiel de production agricole depuis dix ans.

Sa vocation céréalière lui permet de conforter une productivité du travail basée sur l'implication des chefs d'exploitation.

Les dirigeants d'exploitation et les coexploitants assurent les deux tiers de la quantité de travail et sont âgés en moyenne de 52 ans dans l'ensemble des exploitations.

Signe encourageant, près de la moitié des cinquantenaires ont déjà prévu leur succession.

L'exploitation individuelle reste largement majoritaire, même si les EARL se développent.

Forte productivité de la main d'œuvre agricole

En 2010, en Eure-et-Loir, 7 800 personnes contribuent au travail de production agricole dans les 4 318 exploitations que compte le département. La réduction du nombre d'exploitations s'accompagne d'un accroissement de la productivité du travail. Une personne à temps plein exploite désormais 84 hectares contre 70 hectares il y a dix ans, affichant ainsi le meilleur niveau de la région. L'Eure-et-Loir le doit en partie à son activité céréalière largement prépondérante et fortement mécanisée, qui nécessite moins de main-d'œuvre que d'autres activités agricoles.

Le renforcement de la production légumière de plein champ n'a, semble-t-il, pas freiné les gains de productivité.

Prépondérance des chefs d'exploitation

La main-d'œuvre agricole a pour socle les chefs d'exploitation et coexploitants qui fournissent 66 % du volume de travail, taux élevé comparé à celui de la région (59 % en moyenne). Dans l'agriculture, la main d'œuvre est historiquement issue de la famille ; celle-ci contribue toujours en

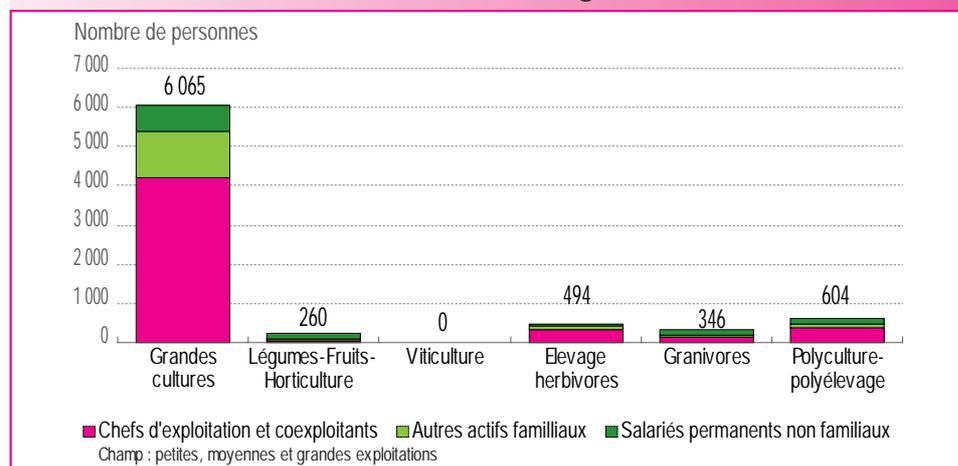
Eure-et-Loir à 74 % de la quantité de travail, mais son importance recule (78 % en 2000). Ainsi, les conjoints d'agriculteurs contribuent de moins en moins au travail de l'exploitation.

Le travail produit par les salariés agricoles augmente mais reste modeste comparé aux autres départements de la région. Seulement 18 % de la main-d'œuvre est assurée par les salariés permanents, 6 % par les saisonniers.

La sous-traitance des travaux agricoles reste limitée en Eure-et-Loir, avec environ 3 % du volume de travail. Le recours aux entreprises de travaux agricoles (ETA) est cependant de plus en plus fréquent : près de la moitié des exploitations sont concernées, notamment pour la moisson.

L'attractivité des exploitations euréliennes se confirme : 46 % des chefs d'exploitation de plus de 50 ans connaissent leur successeur contre 37 % en moyenne régionale. La personne pressentie appartient au cercle familial, mais le plus souvent ne travaille pas dans une exploitation.

L'Eure-et-Loir : un territoire de grandes cultures



Source : Agreste - Recensement agricole 2010



Une vocation agricole nettement confortée

10 % des exploitations ont une surface agricole utilisée qui dépasse 206 hectares.

Les 10 % des exploitations les plus grandes produisent 25 % des céréales du département.

Pour cultiver 100 ha de SAU, il faut 1,2 unité de travail annuel (UTA) en Eure-et-Loir contre 1,4 UTA il y a 10 ans.

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales.

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ Publiés en septembre «Agreste Centre, Résultats région Centre» et un «Agreste Centre, Résultats» par département, disponibles sur le site internet de la DRAAF du Centre.

■ Sur internet par commune, cartographie interactive données de cadrage données détaillées

Prenez connaissance des résultats du recensement sur : www.agreste.agriculture.gouv.fr et sur www.draaf.centre.agriculture.gouv.fr

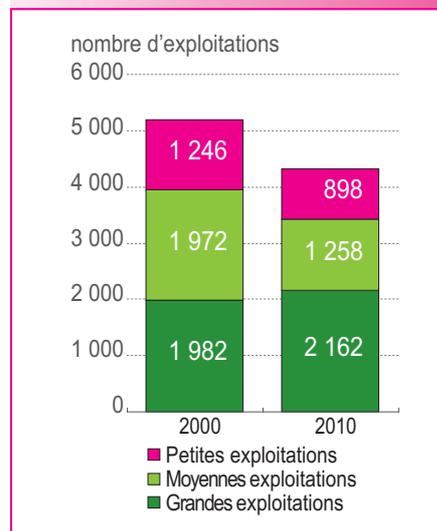
Les 4 318 exploitations euréliennes représentent 17 % des structures de la région Centre. Avec 76 % de la surface départementale cultivée, part supérieure à tous les autres départements de la région, l'Eure-et-Loir affirme sa vocation agricole. Fait remarquable, le potentiel de production est en hausse de 7 % pour atteindre 549 millions d'euros.

Le département est le seul de la région à afficher une hausse. L'Eure-et-Loir se positionne au deuxième rang des départements de la région derrière l'Indre-et-Loire. Le gain de produit brut standard est principalement dû à la remise en culture des jachères et au développement de la production légumière mais aussi à un recul contenu du nombre d'exploitations et à une bonne maîtrise de la surface agricole. En dix ans, moins de 900 exploitations ont disparu, au rythme de 1,8 % par an, taux le plus faible de la région (2,7 % au niveau régional). La surface agricole s'est également faiblement réduite, en cédant 440 hectares par an, soit seulement 1 % depuis 2000. La surface moyenne cultivée par exploitation s'est ainsi accrue, pour atteindre 105 hectares en 2010 contre 88 hectares en 2000. La moitié des exploitations dépasse 100 hectares de SAU, le quart ont plus de 150 hectares.

En Eure-et-Loir, 3 420 moyennes et grandes exploitations contribuent à 99 % de la production agricole du département. Pour la moitié d'entre elles, le potentiel dépasse 100 000 euros : ce sont les grandes

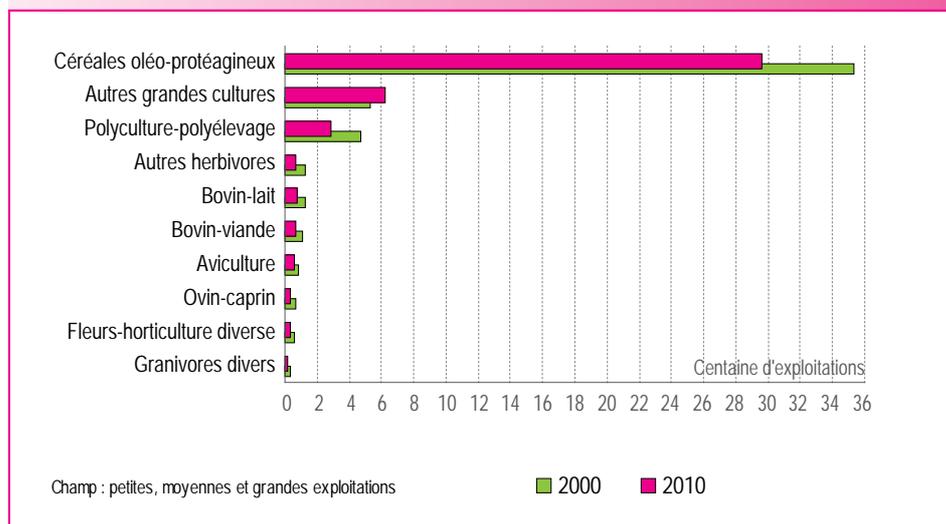
exploitations. Elles sont de plus en plus nombreuses, on en compte presque 2 200 en 2010 pour à peine 2 000 dix ans plus tôt. Elles contribuent à elles seules à 83 % du potentiel de production du département. En Eure-et-Loir, la production des exploitations à dominante végétale est à l'origine de 82 % de la production brute standard.

Les grandes exploitations augmentent



Source : Agreste - Recensements agricoles

L'Eure-et-Loir affirme son orientation dans les grandes cultures



Source : Agreste - Recensements agricoles

Les grandes cultures dominant, mais les surfaces en légumes se développent

L'Eure-et-Loir reste le premier département producteur de céréales de métropole, et a fortiori de la région Centre. Elles occupent 64 % de la surface agricole du département, pour 52 % en moyenne régionale. Le département se classe au cinquième rang des départements français. Quant à la superficie de blé tendre, production phare avec 162 000 hectares, le quart de la surface régionale, au deuxième rang des départements de métropole pour les surfaces en blé dur. Au niveau régional, il tient également la tête pour la production de colza avec 25 % de la surface et concentre 41 % des superficies en pois et autres protéagineux.

Pommes de terre, betteraves et légumes se développent

La pomme de terre de consommation tient aussi le haut du pavé avec 7 000 ha, soit 63 % de la surface régionale. La betterave cultivée sur 8 200 hectares a gagné du terrain ces dernières années et représente près de 30 % de la production régionale, devancée par le Loiret. L'Eure-et-Loir a cependant une autre corde à son arc. Il concentre 27 % de la surface régionale de légumes destinés au marché du frais. Les surfaces sont en augmentation de 500 ha en dix ans et atteignent 3 660 hectares, juste derrière le Loiret et le Loir-et-Cher. La production d'oignons, de haricots verts, de salades, petits pois et carottes est importante.

On note également la présence de cultures plus spécialisées, cultures de plantes aromatiques et médicinales, de fleurs et plantes, mais aussi de petits fruits, principalement des groseilles ou framboises.

Une activité d'élevage très modeste

A coté d'une production végétale particulièrement dominante dans le département, celui-ci abrite des structures d'élevage, qui restent néanmoins modestes. On dénombre 162 exploitations ayant 7 600 vaches laitières (12 % du cheptel régional) et 364 unités élevant 8 300 vaches allaitantes, soit 4 % du troupeau régional. L'effectif de bovins poursuit son recul depuis 2000 : - 11 % pour les vaches laitières, - 15 % pour les vaches allaitantes. L'effectif porcin progresse à 71 000 têtes (21 % du cheptel régional).

Le statut individuel domine toujours largement

La forme individuelle reste dominante dans les exploitations euréliennes (62 % des exploitations), en dépit du recul qui se poursuit. Ces exploitations sont à l'origine de 40 % de la production agricole départementale. Le statut d'entreprise agricole à responsabilité limitée (EARL) domine les formes sociétaires : il rassemble en 2010 le quart des exploitations pour 16 % en 2000.

451 000 hectares de SAU.

Les exploitations à orientation végétale produisent 82 % de la production brute standard.

162 000 hectares de blé tendre : 25 % de la surface du Centre.

53 000 hectares d'orge : 23 % de la production régionale.

77 000 hectares de colza : 25 % de la sole régionale.

20 200 hectares de pois et protéagineux : 41 % de la surface régionale.

45 % des surfaces régionales consacrées aux plantes médicinales.

27 % des surfaces régionales en légumes pour le marché du frais.

L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 52 ans

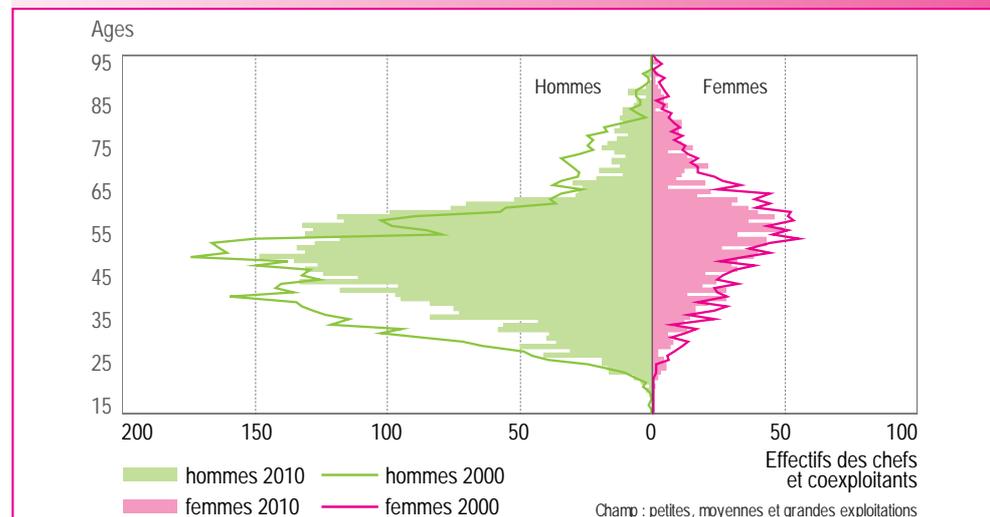
En une décennie, l'âge moyen des dirigeants a légèrement augmenté : 52 ans pour les hommes et 56 ans pour les femmes. Les grandes exploitations sont gérées par des hommes plus jeunes que les autres types

d'exploitations.

L'activité agricole reste un secteur où les femmes sont peu présentes : seulement 19 % des chefs ou coexploitants euréliennes sont des femmes.

537 exploitations élèvent des bovins en Eure-et-Loir.

Les moins de 40 ans représentent 16 % des chefs d'exploitation et coexploitants



Source : Agreste - Recensements agricoles

Plus de 832 000 poulets de chair sont produits dans le département, soit 14 % de la production régionale.

7 % de la surface cultivée n'a reçu aucun traitement phytosanitaire.

L'Eure-et-Loir premier département céréalier, 4 318 exploitations cultivent en moyenne 105 hectares

Champ : petites, moyennes et grandes exploitations	EURE-ET-LOIR			CENTRE		
	2010	2000	Évolution %	2010	2000	Évolution %
Exploitations	4 318	5 200	- 17	25 080	33 050	- 24
Chefs d'exploitation et coexploitants	5 128	5 971	- 14	30 760	38 400	- 20
Salariés permanents	1 230	1 325	- 7	9 846	10 940	- 10
Quantité de travail en uta	5 395	6 485	- 17	37 743	48 062	- 21
Sau	450 551	454 997	- 1	2 311 415	2 365 694	- 2
Sau moyenne *	105	89	19	94	73	28
Céréales et oléoprotéagineux	387 119	386 028	0	1 659 252	1 651 282	0
Céréales	287 599	291 283	- 1	1 211 648	1 215 382	0
dont blé tendre	161 992	195 012	- 17	667 307	748 219	- 11
orge et escourgeon	53 246	53 131	0	231 889	225 280	3
maïs grain et semence	22 497	25 340	- 11	115 553	133 741	- 14
Oléagineux	79 314	58 026	37	398 273	371 565	7
Protéagineux	20 206	36 719	- 45	49 331	65 770	- 25
Betterave industrielle	8 227	5 658	45	28 369	24 819	14
Superficie en herbe	20 987	20 920	0	408 624	408 543	0
Vaches laitières	7 570	8 491	- 11	64 493	73 192	- 12
Vaches nourrices	8 287	9 793	- 15	198 068	201 529	- 2
Chèvres	711	649	10	109 171	101 417	8
Brebis mères	8 067	9 390	- 14	141 830	196 400	- 28
Truies mères	5 557	5 376	3	31 541	33 855	- 7
Poulets de chair et coqs	832 406	784 964	6	5 741 357	5 102 867	13

* en prenant en compte les exploitations avec une sau > 0
Unités : nombre, hectare, tête d'animaux

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole de production ou de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- elle atteint une certaine dimension : soit 1 hectare de surface agricole utilisée (SAU), soit 20 ares de cultures spécialisées ;
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les

chefs d'exploitation et coexploitants, et les membres de la famille (conjoints, et enfants, dès lors que ceux-ci fournissent un travail sur l'exploitation).

Les salariés permanents travaillent toute l'année (même à temps partiel). Les saisonniers ont travaillé une partie de l'année seulement (même à temps complet pendant cette durée).

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend aussi les prestations fournies par les entreprises ou les CUMA. Il est alors compté en temps de travail. L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. C'est l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur l'année.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés par le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ce calcul est réalisé à partir de coefficients qui résultent de valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production. Elle permet de classer les « **petites exploitations** » quand elle se situe en deçà de 25 000 € les « **moyennes exploitations** », quand elle est comprise entre 25 000 et 100 000 €, et les « **grandes exploitations** » quand elle dépasse 100 000 €.

La contribution des surfaces ou des cheptels à la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (OTEX)**.